

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 14 janvier 2019, à 20 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

M^{me} Denise Mercier
MM Daniel Perron
Fernand Filion
Jacques Chabot

Absences :

M^{me} Lyne Vachon

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 heures et 00 minute, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° 19-01-001

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajouter les points suivants :

7.3. Club Bon Temps – Demande d'appui au projet de cuisine intergénérationnelle;
14.11. Appui au projet de Maison des Aînés à Palmarolle;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
6. URBANISME;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
 - 7.1. Aréna Rogatien-Vachon – Demande des Vétérans pour ajouter les chaînes de sport au forfait de télévision pour la chambre des Vétérans;
 - 7.2. *Carrefour Jeunesse Emploi* – Demande de partenariat pour *Place aux Jeunes*;
 - 7.3. Club Bon Temps de Palmarolle – Demande d'appui au projet de cuisine intergénérationnelle;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
10. PAROLE AU PUBLIC;

11. SÉCURITÉ INCENDIE;
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
13. HYGIÈNE DU MILIEU;
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 14.1. *Sécurité civile* – Demande d'aide financière Volet 1;
 - 14.2. *Conseil de la Culture* – Renouvellement de la cotisation annuelle;
 - 14.3. MAMH – Invitation à la Journée régionale « *Cultivons notre région, un jardin à la fois* »;
 - 14.4. MAHM – Formation Web en lien avec le Navigateur géographique de l'application Territoires;
 - 14.5. ADMQ – Formation Web en lien avec les dernières modifications à la *Loi sur les Normes du travail*;
 - 14.6. Adjudication de la soumission pour l'approvisionnement en diésel pour l'année 2019;
 - 14.7. Approbation de la nouvelle tarification d'abonnement du Studio Santé Desjardins;
 - 14.8. OMH – Approbation de la révision budgétaire 2018;
 - 14.9. SADC – Déjeuner de la Bonne Année;
 - 14.10. Autorisation pour l'agente de développement d'accompagner un projet de développement;
 - 14.11. Appui au projet de Maison des Aînés à Palmarolle;
15. EMPLOYÉS;
 - 15.1. AQAIRS – Renouvellement de l'adhésion annuelle de la coordonnatrice des loisirs de la Municipalité;
 - 15.2. MRCAO – Séance d'information pour la coordonnatrice des loisirs de la Municipalité;
 - 15.3. *Ministère de la Sécurité publique* – Formation Urgence-Québec;
 - 15.4. Acquiescement des heures supplémentaires de la directrice générale;
 - 15.5. Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour la directrice générale;
16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
17. PAROLE AU PUBLIC;
18. SUJETS DIVERS (VARIA);
19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Résolution n° 19-01-002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

→ **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Les équipements à vendre du Studio Santé Desjardins n'ont pas été vendus. Les équipements à vendre de la Municipalité ont été vendus soit, le camion benne 10 roues, le tracteur à pelouse, les deux ailes de niveleuse et les chenilles de VTT.

→ **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

Lettre de démission d'un conseiller municipal

Le conseiller municipal Marc Tanguay a remis sa lettre de démission au poste de conseiller municipal au siège numéro 2 en date du vendredi 21 décembre 2018, en expliquant ses motifs.

Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Les élus de la Municipalité de Palmarolle ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2018.

MTQ - Accusé de réception

Le *ministère des Transports du Québec* accuse réception de notre lettre du 10 décembre dernier, accompagnée de la résolution 18-12-340 demandant au *ministère des Transports* de confirmer la sécurité du pont P-00278 enjambant la rivière Dagenais, et nous confirme que le ministère procédera à son analyse.

Société d'habitation du Québec – Lettres patentes

Correspondance signée par la présidente-directrice générale de la *Société d'habitation du Québec* confirmant que les lettres patentes de l'*Office d'habitation Lac-Abitibi* ont été délivrées par le lieutenant-gouverneur du Québec. Une copie numérisée des lettres patentes est aussi jointe à la présente. Celle-ci devra être conservée dans les archives de la municipalité. Les originaux de ces documents ont été transmis par courrier à madame Mylène Joseph, directrice générale, de l'Office municipal d'habitation de La Sarre.

→ **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

→ **URBANISME** *Aucun dossier.*

→ **DEMANDES ET AUTORISATIONS**

Résolution n° 19-01-003

Aréna Rogatien-Vachon – Demande des Vétérans pour ajouter les chaînes de sports au forfait de télévision pour la chambre des Vétérans

ATTENDU

que les membres de l'équipe de hockey des Vétérans de Palmarolle désirent obtenir une chaîne de sports au forfait de télévision actuel, pour leur chambre des joueurs à l'Aréna Rogatien-Vachon;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu auparavant une demande d'ajout de chaînes télévisées de sports au forfait actuel pour le restaurant de l'aréna et le Studio Santé Desjardins;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas autorisé cet ajout au forfait actuel pour le restaurant de l'aréna et pour le Studio Santé Desjardins;

CONSIDÉRANT que le forfait Cablevision pour les réseaux RDS / TSN est de cent quinze dollars (115 \$) plus les taxes applicables, qui s'ajoute au tarif de base de cinquante-huit dollars et quatre-vingt-quinze cents (58.95 \$) plus taxes les applicables et ce, mensuellement;

CONSIDÉRANT que le forfait Cablevision pour le réseau TVA Sports et de quatre-vingt-dix dollars (90 \$) plus les taxes applicables, qui s'ajoute au tarif de base de cinquante-huit dollars et quatre-vingt-quinze cents (58.95 \$) plus taxes les applicables, et ce, mensuellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas un ajout au forfait télévision actuel pour y ajouter une ou plusieurs chaînes de sports pour la chambre des joueurs des Vétérans de Palmarolle.

QUE les Vétérans, s'ils le désirent, pourront ajouter une ou plusieurs chaînes de sports au forfait de la Municipalité à la condition de payer le surplus pour ces ajouts, incluant les taxes applicables. La Municipalité défraiera le tarif de base mensuel de cinquante-huit dollars et quatre-vingt-quinze cents (58.95 \$) plus taxes les applicables et facturera aux vétérans le surplus du forfait choisi.

Résolution n° 19-01-004

Carrefour Jeunesse Emploi – Demande de partenariat pour Place aux Jeunes

ATTENDU que le conseil municipal a contribué à la demande de partenariat pour le projet *Place aux Jeunes* de Carrefour Jeunesse Emploi, depuis 2014 pour un montant de deux cents dollars (200 \$) à chaque année;
(Résolutions 031-14, 064-15 et 16-02-036, 17-02-036, et 18-01-011)

CONSIDÉRANT que la demande de partenariat est de 0,25 ¢ par habitant ce qui équivaut à un montant de trois cent cinquante-quatre dollars (354 \$) pour la municipalité de Palmarolle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut choisir également de contribuer différemment en se basant sur la participation « *Conspirateur* » établis dans les catégories suggérées comme bronze, argent, or, diamant et visionnaire selon la participation financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accepte de contribuer à la demande de partenariat pour le projet *Place aux Jeunes 2018-2019* de *Carrefour Jeunesse Emploi*, pour la catégorie « *Conspirateur Collaborateur* » au montant de deux cents dollars (200 \$).

Résolution n° 19-01-005

Club Bon Temps de Palmarolle– Demande d'appui au projet de cuisine intergénérationnelle

ATTENDU

que le projet du Club Bon Temps de Palmarolle de cuisine interactive des aînés avec les élèves de l'École Dagenais est un projet qui s'inscrit au point 4 *Les loisirs, la santé et les saines habitudes de vie*, à l'objectif 15 *Permettre l'accessibilité aux activités de loisirs aux familles et aux aînés*, dans les actions prioritaires : « *Offrir des ateliers de cuisine collective* », de la Politique familiale de la Municipalité de Palmarolle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal appuie le Club Bon Temps de Palmarolle dans sa démarche pour le projet de cuisine intergénérationnelle dans le cadre du *Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie* du Ministère de la Santé et des Services sociaux. La Municipalité confirmera son appui par une lettre adressée au Club Bon Temps de Palmarolle.

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

Résolution n° 19-01-006

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 décembre 2018

ATTENDU

que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

ATTENDU

que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

ATTENDU

que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

ATTENDU

qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

CONSIDÉRANT

que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer.

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 décembre 2018, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de quarante-cinq mille trois cent soixante-trois dollars et dix-sept cents (45 363.17 \$);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour

un montant total de cinq cent quatre-vingt-dix mille deux cent trente-six dollars et soixante cents (590 236.60 \$);

QUE la liste des salaires versés au 31 décembre 2018, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-trois mille cent cinquante-cinq dollars et vingt-deux cents (33 155.22 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE** *Aucun dossier*

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE** *Aucun dossier*

→ **HYGIÈNE DU MILIEU** *Aucun dossier*

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 19-01-007

**Sécurité civile – Demande d'aide financière
Volet 1**

ATTENDU que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de cinq mille quatre cents dollars (5 400 \$), dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent cinq mille quatre cents dollars (5 400 \$), et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins neuf cents dollars (900 \$);

QUE la municipalité autorise la directrice générale Carole Samson à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Résolution n° 19-01-008

Conseil de la Culture – Renouvellement de la cotisation annuelle

ATTENDU que la mission du *Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue* est de représenter, promouvoir et regrouper les acteurs du milieu culturel et artistique de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU que les services offerts par le *Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue* sont :

- formations;
- perfectionnement individuel;
- soutien technique personnalisé;
- envoi mensuel du bulletin Mémo d'art;
- coordination des tables disciplinaires régionales;
- coordination des Prix d'excellence en arts et culture de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT qu'être membre, pour une corporation municipale, permet aux autres services culturels gérés par cette municipalité de demander l'adhésion d'une personne les représentant au tarif spécial de vingt-cinq dollars (25 \$) par service concerné (Ex. : bibliothèque municipale, centre d'exposition, etc);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion au *Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue* pour un montant de soixante dollars (60 \$) pour l'année 2019.

Résolution n° 19-01-009

MAMH – Invitation à la Journée régionale « Cultivons notre région, un jardin à la fois »

ATTENDU que le Comité intersectoriel régional en saines habitudes de vie, en collaboration avec Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue, lance l'invitation pour participer à la journée régionale « *Cultivons notre région, un jardin à la fois!* »;

CONSIDÉRANT que les thèmes abordés seront entre autres : aménagement comestible, jardin communautaire, jardin collectif, potager à partager, jardin intergénérationnel, jardin pédagogique et jardin de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'événement est gratuit et qu'un dîner est aussi offert gratuitement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Fillion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise deux (2) personnes du Comité d'embellissement, qui seront disponibles à assister à la journée régionale « *Cultivons notre région, un*

jardin à la fois », qui se tiendra le samedi 16 février prochain de 9 h à 16 h, au Centre des congrès de Rouyn-Noranda. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*.

Résolution n° 19-01-010

**MAHM – Formation Web en lien avec le
Navigateur géographique de l'application
Territoires**

ATTENDU que dans le cadre du Programme de recherche appliquée dans le domaine des infrastructures municipales du Fonds Chantiers Canada-Québec, le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) et ses partenaires ont réalisé, de 2014 à 2017, un important projet visant à dresser le portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec (PIEMQ) et à permettre une visualisation géospatiale des infrastructures à partir de l'application Territoires;

ATTENDU qu'à cet effet, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) a constitué une banque de données structurée pour évaluer la valeur et l'état du parc d'actifs en immobilisation municipale d'eau;

CONSIDÉRANT que le MAMH a mis en place le profil Infrastructures à l'intérieur du Navigateur géographique de l'application Territoires;

CONSIDÉRANT que les données de notre municipalité y ont été intégrées et nous avons maintenant accès à ce profil Infrastructures qui permet aux municipalités de visualiser, dans un contexte cartographique, uniquement leurs données brutes provenant du plan d'intervention;

CONSIDÉRANT que des formations Web gratuites d'introduction, d'une durée de 45 minutes, seront dispensées aux utilisateurs des municipalités souhaitant en savoir plus sur les fonctionnalités contenues dans le Navigateur géographique de l'application Territoires en lien avec les données du PIEMQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson à participer aux séances de formation Web gratuites le mardi 15 janvier 2019 à 13 h 30 et le mercredi 23 janvier 2019 à 13 h 30.

Résolution n° 19-01-011

**ADMQ – Formation Web en lien avec les
dernières modifications à la Loi sur les
Normes du travail**

ATTENDU que le Webinaire explorera les dernières modifications apportées à la Loi sur les normes du travail découlant de l'adoption du projet de loi 176;

CONSIDÉRANT que le Webinaire permettra de faire le point sur les nouvelles obligations de l'employeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson, à assister au Webinaire proposé par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra le lundi 28 janvier 2019 de 14 h à 15 h 30, au coût de quatre-vingt-dix-neuf dollars (99 \$) pour les membres.

Résolution n° 19-01-012

Adjudication de la soumission pour l'approvisionnement en diesel pour l'année 2019

ATTENDU

que la municipalité a reçu deux soumissions concernant l'approvisionnement en diesel pour l'année 2019 soit :

- *PETRONOR INC* au coût de 1,0816 \$ / litre, avant taxes;
- *LES PÉTROLES CARUFEL INC* au coût de 1,0558 \$ / litre, avant taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accepte la plus basse soumission **conforme** pour l'approvisionnement en diesel pour la municipalité pour l'année 2019 soit, la soumission de *PÉTROLES CARUFEL INC.*, au coût de 1,0558 \$ / litre avant taxes.

Résolution n° 19-01-013

Approbation de la nouvelle tarification d'abonnement du Studio Santé Desjardins

CONSIDÉRANT

que la coordonnatrice des loisirs de la Municipalité, responsable du *Studio Santé Desjardins*, a proposé certaines modifications à la tarification des abonnements, décrites comme suit :

- la tarification pour l'abonnement « *Adulte* » reste inchangée :
 - 1 mois = demeure à 40 \$;
 - 3 mois = demeure à 100.01 \$;
 - 6 mois = demeure à 185 \$;
 - 1 an = demeure à 270 \$.
- la tarification pour l'abonnement « *Étudiant* » serait diminuée ainsi :
 - 1 mois = passerait de 35 \$ à 20 \$;
 - 3 mois = passerait de 85 \$ à 50 \$;
 - 6 mois = passerait de 150 \$ à 85 \$;
 - 1 an = passerait de 235 \$ à 150 \$.
- la tarification « *Couples / Famille* » serait subdivisée et ajustée ainsi :
 - « *Couples (2 personnes)* » :
 - 1 mois = passerait de 70 \$ à 60 \$;
 - 3 mois = passerait de 175 \$ à 150 \$;
 - 6 mois = passerait de 275 \$ à 230 \$;
 - 1 an = passerait de 450 \$ à 320 \$;
 - « *Familles (4 à 6 personnes)* » :
 - 1 mois = demeure à 70 \$;
 - 3 mois = demeure à 175 \$;
 - 6 mois = demeure à 275 \$;
 - 1 an = passerait de 450 \$ à 410 \$;

- une tarification pour **une (1) semaine** serait ajoutée au tarif de toutes les classes d'abonnement;
 - « *Adultes* » : 10 \$;
 - « *Étudiants* » : 5 \$;
 - « *Couples* » : 15 \$;
 - « *Familles* » : 20 \$.

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'approuve pas les ajustements proposés à la tarification des abonnements au Studio Santé Desjardins proposé par la coordonnatrice des loisirs de la Municipalité, madame Roxanne Laprise, tels que décrits au préambule.

QUE le conseil municipal n'a pas assez d'informations sur la raison de cette baisse de prix et demande plus de détails à ce sujet compte tenu des sommes d'argent importantes investies en équipements afin de rendre le Studio de Santé plus performant.

QUE le conseil municipal demande d'obtenir des comparatifs de tarification d'autres studios de gym.

Résolution n° 19-01-014

OMH – Approbation de la révision budgétaire 2018

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle approuvent le budget révisé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'année 2018, pour l'OMH de Palmarolle, en date du 6 décembre 2018, pour lequel la participation révisée de la Municipalité est de mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars (1 587 \$).

Résolution n° 19-01-015

SADC – Déjeuner de la Bonne Année

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal entérine l'autorisation pour la mairesse Louisa Gobeil et pour le conseiller Fernand Filion, qui ont assistés au 23^e et traditionnel *Déjeuner de la Bonne Année* de la SADC qui s'est tenu le vendredi 11 janvier 2019 au Motel Villa Mon Repos de La Sarre de 7 h à 9 h. Les frais déplacements, et les frais de repas seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

Résolution n° 19-01-016

Autorisation pour l'agente de développement d'accompagner un projet de développement

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'agente de développement Julie Mainville accompagne le *Comité de développement de Palmarolle* dans le projet de restauration des granges dans une visée de développement agrotouristique.

Résolution n° 19-01-017

Appui au projet de Maison des Aînés à Palmarolle

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle appuient la démarche du *Centre intégré de Santé et de Services sociaux* (CISSSAT), conjointement avec le *Comité de citoyens de Palmarolle*, dans leur projet de mise sur pied d'une Maison des Aînés à Palmarolle.

→ **EMPLOYÉS**

Résolution n° 19-01-018

AQAIRS – Renouvellement de l'adhésion annuelle de la coordonnatrice des loisirs de la Municipalité

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à l'*Association québécoise des aré纳斯 et des installations récréatives et sportives* (AQAIRS), au montant de trois cent quatre dollars et soixante-huit cents (304.68 \$) pour la coordonnatrice des loisirs de la Municipalité, Roxanne Laprise.

Résolution n° 19-01-019

MRCAO – Séance d'information pour la coordonnatrice des loisirs de la Municipalité

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la coordonnatrice des loisirs de la Municipalité, Roxanne Laprise, à assister à la séance d'information de la MRCAO qui se tiendra le 12 février 2018 à 13 h 30 au 11, 5^e Avenue Est à La Sarre, concernant le rôle des agentes de développement et la façon dont elles peuvent nous accompagner dans nos projets et le possible réseau d'entraide qui pourrait être mis en place. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*.

Résolution n° 19-01-020

Ministère de la Sécurité publique – Formation Urgence-Québec

ATTENDU que le *Ministère de la Sécurité publique* offre gratuitement une formation traitant des communications en situation d'urgence et du rôle du porte-parole dans cette situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère–Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson, le chef pompier Réal Asselin, ainsi que le conseiller Jacques Chabot à assister à ladite formation qui se tiendra le 20 février 2019 à Rouyn-Noranda, de 8 h 30 à 16 h 30 à la Caserne des pompiers, au 111, 9^e Rue, 2^e étage. Les frais déplacements, et les frais de repas (s'il y a lieu) seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

Résolution n° 19-01-021

Acquittement des heures supplémentaires de la directrice générale

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'acquittement des heures cumulées pour la directrice générale Carole Samson, en date du 20 décembre 2018 de la façon suivante :

- 50 % des heures travaillées cumulées seront payées en salaire;
- 50 % des heures travaillées cumulées seront versé au fonds de retraite en janvier 2019.

Résolution n° 19-01-022

Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour la directrice générale

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la directrice générale Carole Samson, au montant de cinq cent trente-deux dollars et trente-trois cents (532.33 \$), taxes incluses, pour la cotisation de 2019, plus l'assurance au montant de trois cent quarante-huit dollars (348 \$), taxes incluses, pour un total de huit cent quatre-vingt dollars et trente-trois cents (880.33 \$).

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun avis de motion n'a été énoncé

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur différents sujets.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

Aucun sujet n'a été soulevé

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 19-01-023

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 21 heures et 05 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Louisa Gobeil
Mairesse

Carole Samson
Directrice générale, secrétaire-trésorière